

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [catherine-bedard-cssda-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/3cbbf6c79dbe75ecc2ab19b3)
<https://www.cadre21.org/membres/3cbbf6c79dbe75ecc2ab19b3>

Date d'obtention : 2025-03-06 18:27:41

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Nous ne sommes pas mandataire de la police

Nous sommes les premiers intervenants au scolaire

Nous devons faire preuve de discernement et utiliser la trousse sexto lorsqu'un élève nous rapporte une situation sexto

Nous prendrons la bonne décision après les étapes 1-4 pour savoir si l'instigateur a agit impulsivement ou peut être possiblement malveillant

La plupart du temps, on trouve une solution non judiciaires qui résulte à une rencontre avec le jeune et une signature de contrat (doit supprimer toutes photos) accompagné de ses parents

Prochaine fois, enquête possible !

On confisque les cellulaires dès qu'on a supcon qu'il pourrait y avoir du contenu à caractère pornographie juvénile sur un cellulaire. Celui-ci est confisqué et remis à la police pour faire cela légalement.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Une structure et un encadrement de l'intervention lorsqu'une situation de sexto arrive

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Reconnaître la possible acte malveillant pour ne pas l'interroger

Ne pas chercher à voir les photos